



Un bail prend-il fin quand un autre est signé?

Par **bbwp**, le **06/02/2008** à **15:27**

Bonjour,

mon conjoint et moi avons donné notre préavis le 19 déc. 2007 pour quitter notre appartement. Nous avons déménagé le 28 déc. et rendu les clés de l'appartement ce même jour. L'agence immobilière nous avait alors dit qu'elle essaierait de trouver de nouveaux locataires dès que possible afin que nous ne soyons pas obligés de payer jusqu'au 19 mars 2008.

L'agence nous appelle début janvier et dit qu'elle a trouvé des locataires qui devaient emménager le 12 janv. Le 15 janv., elle rappelle pour nous dire que finalement il y a eu des problèmes le jour de l'emménagement et que l'appartement n'est pas reloué.

Peu de temps après je prends contact avec notre ancien voisin, qui habite donc juste à côté de l'appartement, et il nous apprend que dans la nuit du 12 au 13 janv. les gendarmes et les pompiers sont intervenus à l'appartement. En passant par l'appartement de ce même voisin pour accéder à la baie vitrée de derrière, ils ont cassé la vitre de notre ancien appartement pour voir si la fille ne s'y trouvait pas (La fille venait de se faire plaquer par son petit ami et était dans un état dépressif. C'est pourquoi ils la cherchaient partout). Cela dit, elle n'était pas dans l'appartement qui était vide d'ailleurs puisqu'elle était repartie dans le sud.

Mais de cet épisode, nous déduisons donc que l'appartement a été reloué même pendant une courte durée, donc un bail a dû être signé et les clés ont dû être remises à la fille puisque:

_ quand on appelle la gendarmerie, ils affirment qu'ils sont bien intervenus chez Mme P... H.... (la fille)

_ son nom se trouvait sur la boîte aux lettres donc elle avait dû prévenir le concierge de l'immeuble de son arrivée

_ EDF affirme qu'il y a eu un contrat ouvert le 11 janvier à son nom mais qu'il a été arrêté le même jour (le 11)

_ et enfin, on sait grâce à notre ancien voisin qui connaît de la famille de cette fille, que c'est l'agence qui lui a retourné ses chèques de caution et son 1er chèque de loyer en disant

qu'elle ne voulait finalement plus lui louer l'appartement la jugeant déséquilibrée.

J'aimerais donc savoir si l'agence a le droit de nous demander de continuer à payer les loyers alors qu'un autre bail a été signé avant la fin du préavis alors que c'est l'agence elle-même qui s'est rétractée vis à vis de ce nouveau bail? De plus, nous avons contacté l'agence après avoir appris tout ça, et elle a dit que cette histoire ne nous regardait pas, que le nouveau bail était "mort-né", et n'a rien voulu nous expliquer de plus.